# Réunion du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-huit décembre, à dix-neuf-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

### ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 11 décembre 2023

1. – Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : résultat de la demande de financement

QUESTIONS DIVERSES:

**PRESENTS**: M. BERTON - Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS - Mme LEMOINE - M TRIHAN - M HAMON - Mme CHOQUET - M. GOULET - M. ROUL - Mme SEGAUD - Mme LECOQ - M. VIOT - M. LORENT - Mme BOSSARD - Mme GAREL

## **ABSENTS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un point supplémentaire à l'ordre du jour : la convention d'objectifs 2024 – 2027 avec l'ADMR de Guipry-Messac. L'assemblée approuve ce rajout.

Les délibérations du 11 décembre 2023 sont approuvées à l'unanimité

#### N° 2023-071

# Objet : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées: résultat de la demande de financement

Nombre de Conseillers en exercice: 15

présents 15 votants 15 pour 15

- Suite au conseil municipal du 13 novembre dernier, le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant le financement de l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées.
- Ainsi, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale ont été interrogés pour ce projet. Le Crédit Mutuel et la Banque Postale ont bien voulu répondre.
- Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux propositions établies décide à l'unanimité de retenir le Crédit Mutuel de Bretagne pour financer son opération selon le descriptif ci-dessous.

- Article 1er

- Pour financer l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées, la Commune de LA DOMINELAIS contracte auprès du crédit mutuel de Bretagne, un emprunt d'un montant de 437 725,50 € au taux fixe de 3,76 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans.
- Article 2
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.
- Article 3
- La Commune de LA DOMINELAIS décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

### N° 2023-072

### OBJET: Convention d'objectifs 2024 – 2027: ADMR Guipry-Messac

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15 votants 15 pour 15

Monsieur le Maire informe l'assemblé que la convention liant la commune avec l'association ADMR de Guipry-Messac arrive à échéance et qu'il serait souhaitable de la poursuivre.

Il soumet au Conseil Municipal la nouvelle proposition de l'ADMR qui précise les modalités de partenariat pour le renforcement et le développement du service d'aide à domicile en direction des personnes âgées, handicapées, malades, des familles et plus généralement de tous les publics.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de convention de l'ADMR de Guipry-Messac pour que des services de qualité soient proposés aux différents publics en respectant les attentes et les projets de vie des personnes;
- Décide le versement d'une subvention annuelle correspondant à 1€ par habitant avec pour référence la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année;
- Décide que cette convention sera conclue pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;

Autorise le Maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

		T
	MORICEAU	
BERTON Jean-Eric	Marie-Françoise	HAUTBOIS Mickaël
LEMOINE Christine	TRIHAN Jean	HAMON Pascal
CHOQUET Nadine	GOULET Christophe	ROUL Pascal
•	•	
SEGAUD Florence	LECOQ Valérie	VIOT Christophe
SEGAOD Florence	LLCOQ Valerie	vioi cinistophe
LORENT Gildas	BOSSARD Angélique	GAREL Cécile